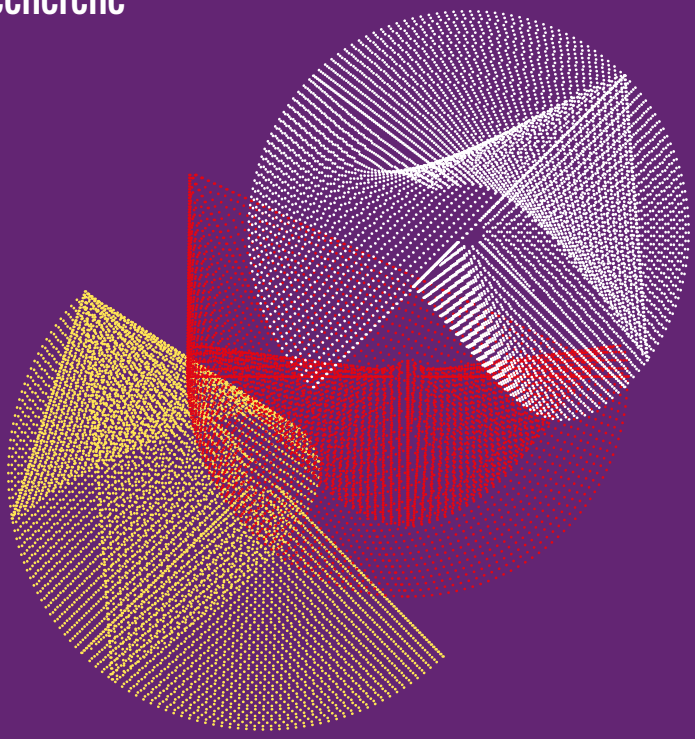
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE

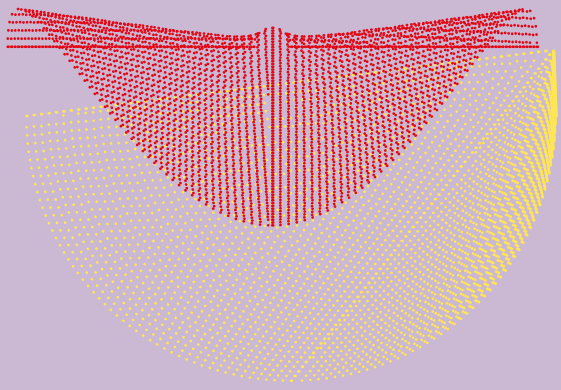
Liberté
Égalité
Fraternité

Lancement de la stratégie nationale de lutte contre les violences sexistes, sexuelles et de genre

dans l'enseignement supérieur et la recherche



esr.gouv.fr



La lutte contre les violences sexistes, sexuelles et de genre (VSSG) représente un défi majeur pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), tant au sein des établissements d'enseignement supérieur que des organismes nationaux de recherche. Les violences ont des conséquences durables sur la santé, la dignité et les droits des personnes qui les subissent. L'enquête « Conditions de vie des étudiants », menée en 2023 par l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE), révélait ainsi que 10 % des étudiantes et étudiants (14 % des femmes et 5 % des hommes) déclaraient avoir été victimes de VSS dans le cadre de leurs études.

Ces violences fragilisent les parcours individuels académiques et professionnels, et dégradent les conditions de travail et d'études. Au-delà des situations individuelles, elles affectent le climat au sein des communautés universitaires et scientifiques et compromettent le bon fonctionnement et l'équité au sein de nos institutions. Face à ces violences, une réponse collective, ambitieuse et durable s'impose.

Un engagement ministériel et des avancées majeures : bilan du plan national de lutte contre les VSS dans l'ESR 2021-2025

Lancé en 2021, dans un contexte de forte mobilisation contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche, le premier plan national a marqué une étape importante dans la structuration de l'action publique. Il a en effet permis des avancées structurantes :

→ le déploiement et la professionnalisation des dispositifs d'écoute et de signalement, avec une montée en compétences des professionnels, la réalisation d'une cartographie nationale des dispositifs mis en place par les établissements et les organismes de recherche et la création du dispositif d'écoute et d'accompagnement des victimes destiné à la population étudiante (numéro unique 3040) ;

→ la formation massive des acteurs de l'ESR, avec plus de 5 800 personnes formées au niveau national, avec l'appui de partenaires spécialisés, ainsi que la création d'une mission permanente consacrée aux VSS au sein de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) ;

→ la structuration d'une réponse territoriale, notamment via la création de postes de chargées et chargés de mission VSS dans les rectorats.

Ces réalisations ont contribué à une meilleure prise en compte des VSS au sein des établissements et des organismes de recherche et à la professionnalisation des actrices et acteurs. Elles constituent le socle sur lequel s'appuie la nouvelle stratégie nationale.

Des défis persistants et de nouveaux enjeux qui appellent une action renforcée

Malgré les avancées significatives, le bilan du premier plan, nourri par les échanges avec les établissements, les organismes de recherche, les associations et les partenaires institutionnels, a mis en évidence plusieurs difficultés persistantes et de nouveaux enjeux nécessitant une réponse renforcée.

À partir de ce bilan, plusieurs priorités ont émergé :

→ Mieux protéger les publics et prendre en compte les situations de vulnérabilité spécifiques, notamment dans le cadre des stages, des doctorats, des BTS, des CPGE, des activités de recherche (terrains d'étude, missions à l'étranger, événements scientifiques) ainsi que des événements festifs ;

→ Adapter les dispositifs aux différentes formes de violences, notamment les cyberviolences, la soumission chimique, le bizutage et les violences et discriminations anti-LGBT+ ;

→ Réduire les disparités entre établissements et territoires pour garantir un accès plus équitable aux ressources et à l'accompagnement ;

→ Renforcer la lisibilité et l'harmonisation des procédures de signalement, de traitement et de sanction des violences.

Cette stratégie vient en résonance et en complémentarité de la proposition de loi dite « intégrale » contre les violences sexistes et sexuelles.

Une nouvelle stratégie ambitieuse, fruit d'une mobilisation collective de l'ensemble de la communauté de l'ESR

Pour répondre à ces défis persistants et renforcer durablement la lutte contre les violences, le ministère a engagé, au printemps 2026, une concertation nationale d'envergure. Pendant cinq mois, plus de 50 acteurs et actrices de l'enseignement supérieur et de la recherche (établissements, organismes de recherche, rectorats, associations et partenaires institutionnels) ont participé à 11 groupes de travail et à des échanges bilatéraux.

Fruit de cette mobilisation collective, la nouvelle stratégie porte une ambition renouvelée, fondée sur une approche transversale et une volonté affirmée d'agir concrètement, en réponse aux besoins et aux enjeux identifiés sur le terrain.

Avec cette stratégie, le ministère élargit et consolide son action contre les violences dans l'enseignement supérieur et la recherche. En intégrant explicitement les violences de genre, il affirme sa volonté de mieux prendre en compte la lutte contre les violences et les discriminations anti-LGBT+.

La nouvelle stratégie vise également à mieux couvrir les situations encore insuffisamment prises en compte, à chaque étape des parcours étudiants, scientifiques et professionnels. Elle articule les actions de prévention, de signalement, de protection et de traitement des situations de violences, en tenant compte de la diversité des établissements et des organismes de recherche.

Cinq axes clés pour renforcer la lutte contre les VSSG

La nouvelle stratégie se décline autour de cinq axes complémentaires et de 17 mesures, mobilisant l'ensemble des leviers de prévention, de protection et de lutte contre les VSSG dans l'enseignement supérieur et la recherche.

1_ Développer et insuffler une culture commune forte de prévention et de lutte contre les VSSG au sein de l'ESR

Ancrer durablement la prévention dans les établissements et organismes de recherche, en renforçant les politiques de prévention, les campagnes de sensibilisation et l'accès à la formation pour l'ensemble de la communauté de l'ESR. Cet axe intègre pleinement la lutte contre les violences et les discriminations anti-LGBTQI+ et les nouvelles formes de violences, tout en soutenant et valorisant la recherche sur les VSSG.

2_ Protéger, écouter et accompagner tout au long du parcours

Placer les victimes au cœur des dispositifs en garantissant une écoute, une protection et un accompagnement adaptés, de la première alerte jusqu'au traitement de la situation. L'objectif : assurer un parcours sans rupture, grâce à une meilleure coordination des acteurs, à la formation des professionnels et à des réponses adaptées aux contextes spécifiques : stages, doctorats, milieux festifs, terrains de recherche ou évènements scientifiques.

3_ Renforcer et structurer les procédures, sanctionner les auteurs et prévenir les récidives

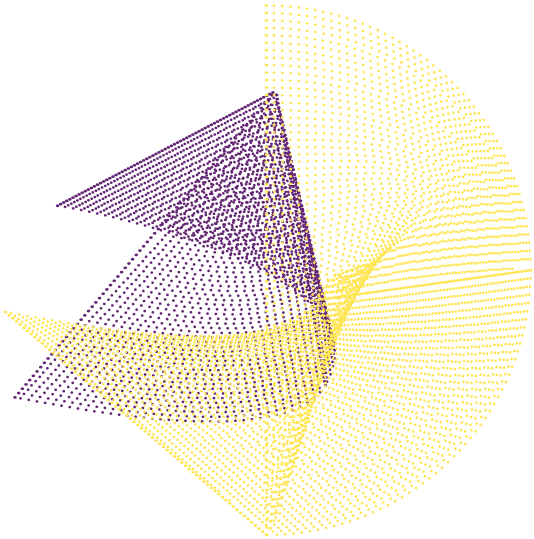
Rendre les procédures de signalement et de traitement plus lisibles, harmonisées et efficaces, notamment grâce à une remontée nationale centralisée des signalements pour mieux connaître les violences et orienter l'action publique. Cet axe vise également à renforcer l'accompagnement des établissements et des organismes de recherche dans la conduite des enquêtes administratives et des procédures disciplinaires, tout en développant des outils de prise en charge des auteurs pour prévenir les récidives et sécuriser leur éventuelle réintégration.

4_ Structurer et territorialiser la lutte contre les VSSG

Faire de chaque territoire un levier de la stratégie nationale, en renforçant la coordination entre établissements, organismes de recherche, rectorats, associations et partenaires institutionnels. Un cadre commun de missions au sein des rectorats et la mise en place de partenariats nationaux, déclinés au niveau local, permettront de déployer une action plus structurée, adaptée aux réalités locales et cohérente sur l'ensemble du territoire.

5_ Valoriser et soutenir l'engagement de la communauté de l'ESR

Faire de la mobilisation de toute la communauté de l'ESR un véritable levier de changement des pratiques, en accompagnant les initiatives étudiantes et les actions associatives de prévention et de soutien aux victimes. Cet axe vise également à mieux reconnaître, valoriser et diffuser les bonnes pratiques, tout en renforçant la protection des personnels engagés dans les missions égalité et diversité et les dispositifs d'écoute face aux pressions et aux attaques.



Des objectifs phares pour traduire l'ambition en actions concrètes

Pour donner corps à cette nouvelle ambition et accélérer la transformation des pratiques, la stratégie fixe également six objectifs phares, fondés sur des indicateurs de résultats, qui feront l'objet d'un suivi précis et partagé de la part du ministère :

→ Un parcours clair et coordonné pour chaque victime, pour garantir une prise en charge adaptée, avec des mesures de protection et une information régulière sur les suites données, en lien avec les différents acteurs impliqués.

→ Multiplier par deux le nombre de personnes formées et sensibilisées aux VSSG, en diversifiant l'offre proposée au niveau national et en élargissant les publics concernés pour ancrer durablement une culture de prévention dans l'enseignement supérieur et la recherche.

→ Recenser pour mieux agir, grâce à la mise en place d'un dispositif national harmonisé de remontée des signalements recueillis par les établissements et organismes de recherche, permettant de disposer chaque année d'un état des lieux pour éclairer et orienter l'action publique.

→ Accélérer le changement en s'appuyant sur des campus pilotes volontaires pour tester des approches innovantes en matière de prévention et de lutte contre les VSSG, et partager les outils et résultats essaimables avec l'ensemble de la communauté de l'ESR.

→ Créer un espace de ressources unique qui comprendra une boite à outils opérationnelle mise à la disposition des établissements et organismes de recherche ainsi que les études et les recherches sur les VSSG.

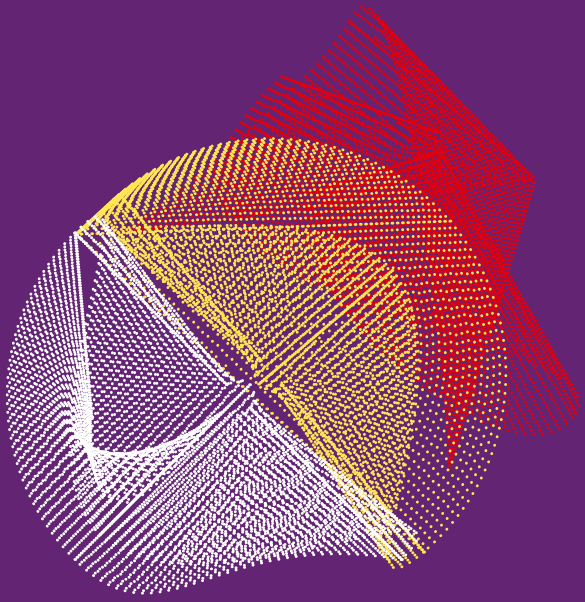
→ Renforcer l'indépendance et l'efficacité des procédures disciplinaires, en accompagnant notamment la création de sections disciplinaires communes à l'échelle des régions académiques et la formation des membres des différentes sections disciplinaires.

Cette stratégie nationale, élaborée en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, définit un cadre d'action clair et ambitieux. Elle vise à mobiliser l'écosystème de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que l'ensemble des leviers disponibles pour prévenir et combattre efficacement les violences sexistes, sexuelles et de genre. Son pilotage sera assuré par le ministère, avec l'appui d'un comité dédié élargi aux parties prenantes. Sa déclinaison reposera sur une feuille de route opérationnelle, assortie d'indicateurs de suivi et de modalités d'évaluation. Un bilan annuel présentera permettra les résultats obtenus, valorisera les actions menées et présentera les nouvelles orientations.

Le ministère adresse ses vifs remerciements à l'ensemble des acteurs qui ont contribué à l'élaboration de cette stratégie, ainsi qu'aux établissements, organismes de recherche et partenaires qui s'engageront dans son déploiement.

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE

Liberté
Égalité
Fraternité



esr.gouv.fr